

ATTENTION: seuls les dossiers complets et remis dans les délais seront examinés. En cas d'absence non motivée d'un ou plusieurs des documents mentionnés ci-dessous, aucune suite ne sera donnée à la demande d'immatriculation.

1. PROCÉDURE

S'il estime remplir les conditions d'immatriculation de l'UNIL, le candidat envoie dans les délais son dossier complet à l'adresse suivante:

Université de Lausanne
Service des immatriculations et inscriptions
Unicentre
CH-1015 Lausanne

Contenu du dossier en vue d'une admission en MAS

- le formulaire de demande d'immatriculation dûment rempli et signé
- 1 photo format passeport collée sur le formulaire de demande d'immatriculation
- une copie certifiée conforme du diplôme de fin d'études secondaires et du diplôme universitaire, ainsi que du supplément au diplôme, s'il a été remis (pour les candidats titulaires d'un bachelor délivré par une université suisse, des copies non certifiées suffisent)
- une copie certifiée conforme de tous les relevés de notes obtenues à tous les examens présentés à l'université (pour les candidats titulaires d'un bachelor délivré par une université suisse, des copies non certifiées suffisent)
- une copie du descriptif du programme du dernier semestre du master, si le master n'a pas encore été obtenu
- un curriculum vitae complet
- une copie du passeport ou de la carte d'identité
- une copie de la preuve du virement des CHF 200.-/CHF 250.- (voir point 2)
- une traduction authentifiée des documents qui ne sont pas rédigés en français, allemand, anglais ou italien.

2. TAXE ADMINISTRATIVE

Les candidats au cursus de MAS **qui ne sont pas titulaires d'un Master délivré par une Université suisse** doivent s'acquitter d'une taxe de CH 200.- pour les frais administratifs et d'examen des dossiers.

La taxe administrative n'est pas remboursable, même si le candidat retire sa demande ou si son admission est refusée par l'Université.

La preuve du paiement de cette taxe devra être jointe au dossier envoyé par courrier postal au Service des Immatriculations et Inscriptions de l'UNIL. A défaut, celui-ci ne sera pas traité.

Trois possibilités sont offertes pour effectuer le paiement :

1) virer la somme de CHF 200.-

(deux cents francs suisses)

sur le compte de chèques postaux de :

Université de Lausanne – 1015 Lausanne

Compte no. 10-13575-3

IBAN: CH17 0900 0000 1001 3575 3

SWIFT/BIC: POFICHBEXXX

Motif du versement : UNIL - Immat -

Taxe administrative + votre nom et prénom

2) virer la somme de CHF 200.-

(deux cents francs suisses) à la :

Banque Cantonale Vaudoise (B.C.V.)

Place Saint-François 14

1003 Lausanne

Compte no. 710.091.2

Clearing bancaire : 767

SWIFT : BCVLCH2L

IBAN CH65 0076 7001 2071 0091 2

Motif du versement : UNIL - Immat -

Taxe administrative + votre nom et prénom

3) établir un chèque d'un montant de CHF 250.-

(deux cent cinquante francs suisses) au nom de :

Université de Lausanne / Immat. et le joindre à votre dossier.

Les frais éventuels seront à la charge de l'émetteur.

Il est essentiel de joindre la preuve du paiement à votre dossier; à défaut, ce dernier ne sera pas traité.

3. QUELQUES INDICATIONS POUR REMPLIR LE FORMULAIRE DE DEMANDE D'IMMATRICULATION

2/ Données personnelles

No. de matricule: indiquez votre numéro d'étudiant si vous avez déjà étudié auprès d'une autre université suisse, une HES/HEP ou EPFL/EPFZ.

No. AVS: obligatoire, ne concerne que les étudiants domiciliés en Suisse. Le numéro se trouve sur votre certificat d'assurance AVS-AI et sur la carte suisse d'assurance-maladie LAMal (cartes au format carte de crédit).

3/ Adresse en Suisse

A nous indiquer dès que possible; c'est à cette adresse que vous parviendront par la suite tous les envois de l'UNIL. Ne pas oublier de mentionner la date à partir de laquelle cette adresse est valable.

5/ Etudes envisagées à l'UNIL

Il est indispensable d'indiquer le nom du MAS envisagé.

